Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 059-215900440-20210412-2021_04_05-DE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD ARRONDISSEMENT : LILLE CANTON : TEMPLEUVE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021
N° 2021-04-05

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 19h, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 6 avril 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **26** votants : **27**

Étaient présents : LIMOUSIN Philippe - **CUSSEAU** Pascale – **VANDEVELDE** Olivier - **LECLERCQ** Bénédicte - **VERBECQUE** Karl - **SCHOEMAECKER** Coralie – **FIEVET** Jean-Michel - **HERENGUEL** Céline – **PAQUIER** Michel - **ANTUNES** Paulo - **CHANTRAINNE** -Christine – **DELECROIX** Audrey - **DEVYLERRE** Luc – **DUTILLEUL** Laurence - **FLAMENT** Myriam - **HERMAN** Bénédicte - **MACRE** Jean-Pierre - **PAQUIER TITECA** Odile -– **THERY** Matthieu - **VERDEBOUT** Philippe - **DELRUE** Francis - **KIJOWSKI** Pawel - **COCQUET** Bernard - **GUILBERT** Christian - **DEWAILLY** Bruno - **DUFOUR** Isabelle

Était absent excusé : DESPREZ René (pouvoir à **CUSSEAU** Pascale)

Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire, ouvre la séance à 19h après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance.

Monsieur Philippe VERDEBOUT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

5. Finances locales – admission en non-valeur de produits irrecouvrables (Annexes 4 et 5)

Vu les demandes d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables formulées par la trésorerie de Villeneuve d'Ascq en date du 31 mars 2021 relatives à deux créances irrecouvrables.

Considérant la nécessité d'admettre ces deux créances comme étant irrecouvrables afin de les inscrire au budget primitif 2021.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur les créances suivantes :
- Au compte 6541 : 289.80 € pour poursuites vaines
- Au compte 6542 : 276.40 € pour créance éteinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ADMET en non-valeur les produits irrecouvrables présentés.

Résultat du vote :
27 Pour

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Philippe LIMOUSIN

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **VOIR CACHET ACTES.** Et affichage le **13 avril 2021**.

Direction Générale des Finances Publiques

TRESORERIE DE VILLENEUVE D ASCQ
46 RUE DENIS PAPIN

59652 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX
Tél :03,20,19,08,44
Courriel : t59001@dgfip.finances.gouv.fr

Exercice 2021
Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 059-215900440-20210412-2021_04_05-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **20200 - COMMUNE DE BAISIEUX -**

Numéro de la liste 4940280533

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VILLENEUVE D ASCQ CEDEX, le 29 mars 2021
LE COMPTABLE PUBLIC

DOMINIQUE DELBOUR

TRESORERIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
46, rue Denis Papin
59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
NORD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	289,80 €	
6542	0,00 €	
Total	289,80 €	

A Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Il est indispensable que vous établissiez, pour des raisons techniques, un seul mandat de non-valeur par liste, même si plusieurs imputations doivent être utilisées (dans ce cas, faire un seul mandat de non valeur multi-imputations).

A défaut, nous serions dans l`obligation de rejeter automatiquement les mandats concernés.

Direction Générale des Finances Publiques

TRESORERIE DE VILLENEUVE D ASCQ
46 RUE DENIS PAPIN

59652 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX
Tél :03,20,19,08,44
Courriel : t59001@dgfip.finances.gouv.fr

Exercice 2021
Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 059-215900440-20210412-2021_04_05-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **20200 - COMMUNE DE BAISIEUX -**

Numéro de la liste 4557060233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A VILLENEUVE D ASCQ CEDEX, le 29 mars 2021
LE COMPTABLE PUBLIC

DOMINIQUE DELBOUR

TRESORERIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
46, rue Denis Papin
BP 70379
59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
NORD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	276,40 €	
Total	276,40 €	

A Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Il est indispensable que vous établissiez, pour des raisons techniques, un seul mandat de non-valeur par liste, même si plusieurs imputations doivent être utilisées (dans ce cas, faire un seul mandat de non valeur multi-imputations).

A défaut, nous serions dans l'obligation de rejeter automatiquement les mandats concernés.